



VENISSIEUX Moulin à Vent

VENISSIEUX 69200

680 € / mois

charges comprises *

Dépôt de garantie : 680 € Honoraires
charges locataires: 455 € TTC
dont honoraires d'état des lieux: 105 €
TTC.

Guy HOQUET SAINT
BONNET DE MURE

1 Avenue Charles de Gaulle
69720 Saint-Bonnet-de-Mure

04 78 40 99 99

VENISSIEUX Moulin à Vent

Contact par mail uniquement - merci de nous envoyer votre dossier pour étude avant visite (liste des documents dans les dernières photos)

Situé à Vénissieux, quartier Moulin à Vent, à 5min à pieds de l'arrêt "petite guille" du Tram T6, appartement T2 loué meublé dans un petit immeuble sans charges. Spacieuse pièce de vie avec cuisine équipée, une chambre donnant sur l'arrière du bâtiment au calme, salle d'eau et WC séparés. Cave et petit jardin privatif. Disponible de suite.

35 m²

2 pièce(s)

1
chambres

1 sde

Fiche technique du bien

Etage 2

Accès Bus 2 min

Accès tramway 5 min

Dépôt de garantie	680 €
Régularisation des charges	Sur justificatif
Bien en copropriété	Oui
Jardin	Non
Neuf - Ancien	Ancien
Assainissement	Tout à l'égout
Salle(s) d'eau	1
WC	1
Cuisine	Aménagée/équipée
Type Chauffage	Individuel
Mécanisme Chauffage	Radiateur
Mode Chauffage	Electrique
Eau chaude	Ballon électrique
Etat intérieur	Bon
Nombre de caves	1
Date ERP	2024-04-16 12:21:02
Diagnostic Energétique	Oui
Conso Energ	284 kWh/m2 par an

Bilan énergétique

DPE non communiqué

GES non communiqué

Estimation du coût annuel en énergie pour un usage standard entre 640€ et 920€ au 01/01/2021

Photos du bien





GH

Guy Hoquet Immobilier
 1 avenue Charles de Gaulle - 69720 SAINT BONNET DE MURE
 Mail : gihlocations69720@gmail.com
www.guyhoquetimmobilier-saintbonnetdemure.com/

COMPOSITION DU DOSSIER LOCATION

Liste des pièces à fournir en fonction du statut

- Cas n°1 : le locataire est titulaire d'un CDD ou CDI
- Cas n°2 : le locataire est étudiant
- Cas n°3 : le locataire est travailleur non salarié
- Cas n°4 : le locataire est retraité
- Cas n°5 : le locataire est une société
- Cas n°6 : le locataire exerce une profession libérale
- Cas n°7 : le locataire est intermittent du spectacle

DOCUMENTS/CAS	LOCATAIRE						
	1	2	3	4	5	6	7
Fiche de renseignement	x	x	x	x	x	x	x
Pièce d'identité/passeport/carte de séjour	x	x	x	x	x	x	x
3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation d'hébergement	x	x	x	x	x	x	x
Contrat de travail ou attestation employeur (1)	x						
Inscription au RCS +Extrait Kbis de moins de 3 mois			x		x	x	
Certificat d'identification de l'INSEE avec numéro d'identification			x				
Carte professionnelle						x	
Carte étudiante ou certificat de scolarité de l'année en cours			x				
2 derniers avis d'imposition	x	x	x	x	x	x	x
Trois derniers bulletins de salaires	x						
Deux derniers bilans					x	x	x
Attestation de ressources pour l'exercice délivré par un comptable				x			
Justificatif de versement ou justificatif de l'ouverture des droits (Bulletin de pension retraite)					x		
Attestation aides au logement	(x)	(x)	(x)	(x)			
Avis d'attribution de bourse		x					

(1) L'attestation de l'employeur doit préciser l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonction, le type de contrat (CDI ou CDD) et le cas échéant la durée de la période d'essai.

La société SABL ABB GESTION DATIMONNE dont le siège social est situé 1 Boule Nationale 6-69720 SAINT BONNET DE MURE est responsable de traitement et collecte des données afin de gérer votre demande de location, sur la base de votre consentement. Vos données pourront être transmises à la société GUY HOQUET IMMOBILIER ainsi qu'à son réseau d'agences franchisées et éventuellement à l'agence de prêt pour validation du dossier et sont conservées à un bail est signé pendant toute la durée du bail et 5 ans à compter de la fin du contrat de bail. Si aucun bail n'est signé, vos données seront détruites. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement et détruire vos données d'identification post-mortem à l'adresse sibonnet@guyhoquet-gestion.com. En tout état de cause, vous pouvez porter plainte auprès de la CNIL.